

## Fonctionnement de la demi-pension

Réf. : - directives du Conseil Régional Grand Est (courrier du 10 novembre 2020).  
- décision du Conseil d'Administration du lycée Jean Rostand du 01/12/2020

Suite aux différents aménagements d'emplois du temps, l'organisation du restaurant scolaire du lycée est modifiée.

**A compter du lundi 16/11/2020,  
tous les élèves et étudiants demi-pensionnaires deviennent externes en mode « ticket »**

### FONCTIONNEMENT

Le restaurant scolaire reste ouvert et tous les élèves et étudiants pourront venir déjeuner munis de leur badge. Le restaurant scolaire est ouvert de 11h15 à 13h15.

### PROTOCOLE SANITAIRE

- Pour rappel, depuis le 2 novembre, les distanciations à table ont été mises en place. La capacité d'accueil du restaurant scolaire est donc diminuée de moitié.
- Des créneaux sont affectés pour le passage des classes à la demi-pension. Ceux-ci doivent être impérativement respectés.
- Un double couloir d'attente pour les élèves est mis en place.
- Les couverts sont emballés.
- Du gel hydroalcoolique est disponible à l'entrée ainsi que près des distributeurs de plateaux.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les déplacements dans le réfectoire.

### PAIEMENT / APPROVISIONNEMENT DU COMPTE

**Les forfaits de demi-pension sont tous suspendus à compter du lundi 16 novembre 2020.** Tous les élèves et étudiants peuvent continuer de déjeuner au ticket au tarif de 4,35 € par repas. **Leur compte doit être approvisionné avant leur passage au restaurant scolaire.**

Les factures ont déjà été éditées et envoyées pour l'intégralité du 1<sup>er</sup> trimestre (septembre-décembre 2020).

- **En cas de facture déjà payée**, une remise d'ordre a été effectuée à compter du 16/11/2020 jusqu'au 18/12/2020 et le trop-perçu est transféré sur le compte ticket.
- **En cas de facture non encore payée**, une nouvelle facture a été émise et transmise le 13/11/2020. En cas de réception du montant de la première facture, le trop-perçu est transféré sur le compte ticket.
- **En cas d'élève/étudiant au prélèvement avec un trop-perçu**, le prélèvement de décembre ne sera pas effectué. Le trop-perçu est transféré le compte ticket.
- **En cas d'élève/étudiant au prélèvement avec un reste dû** malgré la remise d'ordre du 16/11/2020 au 18/12/2020, un prélèvement aura lieu en décembre. Mais il conviendra de créditer le badge de demi-pension à compter du 16/11/2020.

Le compte ticket de chaque élève/étudiant devra donc être réapprovisionné. Il est possible de le faire :


- **en ligne** à l'adresse : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3848>
- **par chèque**, à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Jean Rostand, à déposer au service gestion, bureau A153
- **par carte bancaire** à la borne kiosque dans le hall du Pôle Sciences
- **en espèces** auprès du service gestion, bureau A153

### REPAS HORS RESTAURANT SCOLAIRE

Concernant les élèves/étudiants souhaitant prendre leur repas au lycée mais pas au restaurant scolaire, ils pourront consommer leur repas tiré du sac à différents endroits de l'établissement. Dans ce cas, les distanciations et les gestes barrière doivent être scrupuleusement respectés.

**Une demande d'aide de fonds social peut être adressée à Mme Amedome, Assistante Sociale (bureau D 007), qui analysera les situations financières difficiles.**

Strasbourg, le 02/12/2020

L'Intendant  
  
N. MAZERAND

La Provisseure  
  
D. RAPP